



Séance ordinaire du 04 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-six février, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Christophe CHARLES, Franck VALEMBOS, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW
Absents avant donné procuration : Dorothee LORTHIOS à Bernard MOREL
Absents : Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

Monsieur Brahim NOUI a été désigné secrétaire de séance

9 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CLUB NAUTIQUE

Madame DESMONS expose à l'assemblée que conformément à l'article III 4 du règlement d'attribution de subventions et aides aux associations Aubrygeoises, le club nautique sollicite le remboursement des frais de participation aux Championnats de France d'hiver FSGT de natation à Saint Etienne les 27 et 28 janvier 2024 (4 340 €) et aux championnats d'été de France FSGT à Troyes les 18 et 19 mai 2024 (2 929 €) sur la base de 50% des frais engagés pour un total de 7 319 €, **soit une subvention de 3 659 €**.
L'association a fourni les justificatifs.

Vu l'avis favorable de la commission vie associative en date du 11 décembre 2024 et du bureau municipal en date du 16 décembre 2024, il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le versement d'une subvention de 3 659 € au Club Nautique Aubrygeois,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,
- d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le versement d'une subvention de 3 659 € au Club Nautique Aubrygeois,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Secrétaire de Séance

Brahim NOUI



Pour copie conforme,
Le Maire

Christophe CHARLES